



Un collectif de travail en bonne santé est un groupe de professionnels capables de s'ajuster entre eux. Les insatisfactions en lien avec ces compromis peuvent générer des tensions, des conflits collectifs ou interpersonnels et aboutir à des arrêts de travail, à des plaintes pour harcèlement... Coopérer repose sur des compromis, des règles communes. Le processus de médiation :

- > Accompagne les parties à trouver ensemble des solutions pérennes et concrètes,
- > Permet un retour à des relations plus sereines qui favorisent le travail.

↳ OBJECTIFS



- > Restaurer la communication entre les acteurs,
- > Explorer les différents aspects du conflit,
- > Élaborer un accord partagé dans le respect de chacun,
- > Recréer les conditions propices à l'existence d'un collectif de travail.

↳ MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

- > Analyse de la situation,
- > Mise en place d'un espace d'échange sécurisant,
- > Un entretien individuel avec chacune des personnes concernées,
- > Le cadre de la médiation est soumis à validation par les parties,
- > Si les parties sont d'accord, des entretiens de médiation sont réalisés.

↳ MÉTHODOLOGIE

Notre intervention se fait selon les principes de la clinique du travail. La médiatrice, tiers neutre, aide à sortir de l'aspect émotionnel du conflit. Elle recentre sur les situations de travail, à partir desquelles la relation professionnelle est mise à mal, afin de revenir à la source du conflit.

La discussion sur le travail permet à chacun de regarder le conflit sous un angle nouveau et d'élaborer ensemble des actions concrètes d'amélioration.

Intervenants

Une intervenante en
Santé au Travail

Public

Tout salarié
de votre organisation
de travail

Durée

2 entretiens individuels
et 1 à 2 entretiens
de médiation

Coût

Coût par personne.
Devis à la demande

